

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ARRONDISSEMENT ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné, secrétaire de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, que le conseil d'arrondissement, lors de sa séance du 3 septembre 2013, à 19 h, au 5650, rue D'Iberville, 2e étage, en la Ville de Montréal, statuera sur la demande de dérogation suivante :

Une demande de dérogation mineure, relativement au bâtiment situé au 3580, rue Dandurand, (École Saint-François-Solano), et, notamment :

De permettre l'installation d'une clôture allant de 0,60 m à 0,73 m du fond du trottoir, sur un tronçon de la 15e Avenue, alors que la distance minimale requise est de 0,75 m, en vertu de l'article 6 du *Règlement sur les clôtures* (RCA-27). De plus, permettre l'installation d'une clôture en mailles de chaîne, et ce, malgré l'interdiction de ce matériau stipulée à l'article 21 de ce même règlement.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Donné à Montréal, ce 20 août 2013

Me Karl Sacha Langlois, L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire d'arrondissement

5158819